



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 juin 2002**

**reversement d'une partie du résultat du budget annexe  
Crématorium au budget principal**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 juin 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002**

DELIBERATION D20020152

**Direction des Finances**

**reversement d'une partie du résultat du budget annexe  
Crématorium au budget principal**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le crématorium a enregistré en 2001 un excédent de fonctionnement cumulé de 1 095 352,58 F (166 985,42 €). Cet excédent est dû pour partie au résultat exceptionnel réalisé en 2000 du fait de la fermeture du crématorium de La Rochelle pendant l'été 2000.

Or, la jurisprudence permet à un budget annexe à caractère industriel et commercial de reverser tout ou partie de son excédent d'exploitation au budget général si les besoins de financement de la section d'investissement sont couverts, ce qui est le cas du crématorium.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reverser la part de l'excédent exceptionnel du budget annexe crématorium au budget général, soit 400 000 F (60 979,61 €). Ce versement prendra la forme d'une subvention et sera imputé :
- au compte 6715 pour le budget annexe
- au compte 774 pour le budget général

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé :

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)